

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
<b>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b>	
Procès verbal du 3 mai 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 3 mai 2011 à 20 h 02.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 3 mai 2011	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du 3 mai 2011</b></p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 <i>PRIERE</i></li> <li>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></li> <li>3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i></li> <li>6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>6.1 Présentation des comptes</li> <li>6.2 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2011</li> <li>6.3 Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale</li> <li>6.4 Vente de garage 2011</li> <li>6.5 Nomination maire suppléant</li> <li>6.6 Paiement des heures accumulées de la directrice</li> <li>6.7 Formation pour les élus</li> <li>6.8 Formation pour la directrice</li> </ol> </li> <li>7 <i>SECURITE PUBLIQUE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>7.1 Ramonage des cheminées</li> <li>7.2 Avis de motion pour un règlement sur les animaux</li> </ol> </li> <li>8 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>8.1 Contrat pour le rapiéçage</li> <li>8.2 Mise en forme de la rue des Bouleaux</li> <li>8.3 Circulation des vtt dans la rue Beaudoin</li> </ol> </li> <li>9 <i>SANTE ET BIEN-ETRE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1 Demi-journée «Portes ouvertes» à l'Édifice St-Louis</li> <li>9.2 Couleurs pour le local des 12-18</li> </ol> </li> <li>10 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>10.1 Octroi pour l'analyse des infrastructures en eaux usées</li> <li>10.2 Achat de bacs pour les parcs municipaux</li> <li>10.3 Présentation du Guide de gestion des eaux pluviales</li> </ol> </li> <li>11 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>11.1 Formation des moniteurs du terrain de jeux</li> <li>11.2 Achat de filets pour les oiseaux</li> <li>11.3 Autorisation de signature de l'entente pour le spectacle de la MRC de l'Érable</li> </ol> </li> <li>12 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i></li> <li>13 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>13.1 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable</li> <li>13.2 Contribution pour le souper du SSIRÉ</li> <li>13.3 Lettre de félicitations aux bénévoles</li> <li>13.4 Logo et slogan de la municipalité</li> <li>13.5 Demande de CVA de la Fabrique</li> </ol> </li> <li>14 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></li> </ol>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	15	<i>LEVEE DE LA SEANCE</i>						
Ouverture de la séance		Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.						
118-05-2011 Adoption de l'ordre du jour		<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
119-05-2011 Inversion de l'ordre du jour		<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
120-05-2011 Présentation des comptes		<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Chèques numéros 10092 à 10138</td> <td style="text-align: right;">140 908.34 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;">40 410.63 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;">181 318.97 \$</td> </tr> </table> <p><b>ADOPTÉE</b></p>	Chèques numéros 10092 à 10138	140 908.34 \$	Autres paiements effectuées par la directrice générale	40 410.63 \$	Grand total des paiements	181 318.97 \$
Chèques numéros 10092 à 10138	140 908.34 \$							
Autres paiements effectuées par la directrice générale	40 410.63 \$							
Grand total des paiements	181 318.97 \$							
Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2011		Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, la directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2011, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.						
121-05-2011 Ouverture du bureau municipal pour la période estivale		<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 3 juin au 2 septembre 2011 :</p> <p>Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h  Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h  Vendredi : 9 h à 12 h</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
122-05-2011 Vente de garage 2011		<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le 22 mai 2011.</p> <p>QUE la directrice générale soit désigné comme représentant de la municipalité pour l'émission des permis de vente de garage conformément à l'article 11 du règlement numéro 247 intitulé</p>						

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>123-05-2011 Nomination maire suppléant</p>	<p>«Règlement modifiant le règlement numéro 235 concernant les nuisances».</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal nomme Geneviève Ruel, mairesse suppléante, pour la période du 4 mai au 7 novembre 2011.</p>
<p>124-05-2011 Paiement des heures accumulées de la directrice</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise le paiement de 5 heures supplémentaires par semaine à la directrice générale jusqu'à l'épuisement de ses heures supplémentaires accumulées.</p>
<p>125-05-2011 Formation pour les élus</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'inscription de cinq (5) conseillers municipaux à participer à la formation «Éthique et déontologie qui se tiendra le 5 novembre 2011 à Plessisville. La somme requise de 400\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ÉLUS. (02 11000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ÉLUS. (02 11000 310).</p>
<p>126-05-2011 Formation pour la directrice</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Le manuel de l'employé» qui se tiendra à Plessisville le 27 mai. La somme requise de 50\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM. (02 13000 310).</p>
<p>127-05-2011 Ramonage des cheminées</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de services pour le ramonage des cheminées pour l'année 2011 de Cheminées Ram-Tech ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Cheminées Ram-Tech, et autorise l'émission d'un permis de ramonage pour l'entreprise, conformément au règlement 170 sur le ramonage.</p>
<p>Avis de motion pour un règlement sur les animaux</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant les animaux et abrogeant le règlement 70.</p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



128-05-2011  
Contrat pour le rapiéçage

ATTENDU les soumissions reçues pour le rapiéçage :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix à la tonne métrique avant taxes</u>
Ray-Car, division de Sintra	125.95\$
Pavage Lagacé et Frères	130.69\$
Entreprises Lévisiennes	138.85\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal rejette les soumissions et autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation auprès des soumissionnaires nommés ci-haut, pour les options suivantes :

- Option 1 : Fourniture et installation du bitume
- Option 2 : Installation du bitume seulement
- Option 3 : Fourniture du bitume seulement

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 16 mai à 16 h seront ouvertes le même jour à 16 h.

**ADOPTÉE**

130-05-2011  
Couleurs pour le local des 12-18

ATTENDU la résolution 251-2008 qui autorisait que le Comité 12-18 utilise un local à l'Édifice St-Louis en respectant certaines conditions ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte le choix des couleurs proposés par le Comité 12-18 et accepte de payer le coût pour la peinture.

**ADOPTÉE**

131-05-2011  
Octroi pour l'analyse des infrastructures en eaux usées

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro 11-0030-384 de Dessau pour la mise à niveau des stations de pompage des eaux usées et de l'aération aux étangs.

QUE le présent mandat est accordé dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2014».

**ADOPTÉE**

132-05-2011  
Achat de bacs pour les parcs municipaux

ATTENDU l'aide financière de 1 190\$ accordée à la municipalité par la Table pour la récupération hors foyer pour l'achat de quatre bacs duo récupération/poubelle ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 4 bacs au montant de 1 190\$ plus livraison plus taxes. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**133-05-2011**  
Formation des  
moniteurs du  
terrain de jeux

ATTENDU que les municipalités de l'Érable se regroupent pour offrir de la formation pour les moniteurs durant la période estivale ;

ATTENDU que la Municipalité de Lyster désire participer à ce regroupement ;

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Plessisville offre son aide technique pour administrer le programme sans frais pour les municipalités participantes ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal de Lyster délègue à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, la gestion administrative du programme de formation pour les camps de jours de la MRC de l'Érable.

QUE la Municipalité de Lyster mandate la Paroisse de Plessisville pour le Regroupement des camps de jour de l'Érable, à la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale de loisir au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisirs et de sport du Centre-du-Québec.

**ADOPTÉE**

**134-05-2011**  
Achat de filets  
pour les oiseaux

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Filet Nad's pour l'achat et l'installation de filets contre les oiseaux pour la Surface Desjardins. La somme requise de 3 085\$ plus taxes sera puisée au poste Améliorations locatives - CCR (02 70120 522).

**ADOPTÉE**

**135-05-2011**  
Autorisation de  
signature de  
l'entente pour le  
spectacle de la  
MRC de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur des loisirs à signer l'entente à intervenir avec la MRC de l'Érable pour le spectacle du 18 juin 2011.

**ADOPTÉE**

Période de  
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**136-05-2011**  
Demande d'aide  
financière Cercle  
des Jeunes  
Ruraux de  
l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 60\$ en appui financier aux Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

**137-05-2011**  
Contribution pour  
le souper du  
SSIRÉ

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal offre un certificat-cadeau d'une valeur de 75\$ au Restaurant le Jaseur pour le souper offert dans le cadre de la Bénédiction des pompiers du Service de sécurité des incendies régional de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### ADOPTÉE

138-05-2011  
Lettre de  
félicitations aux  
bénévoles

#### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de faire parvenir des lettres de félicitations à Mesdames Pierrette Perron et Thérèse Marois, ainsi qu'à Monsieur Damien Bolduc, qui ont été honoré en avril dernier par le Centre d'action bénévole de l'Érable.

### ADOPTÉE

139-05-2011  
Demande de  
CVA de la  
Fabrique

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal refuse de contribuer à la CVA de la Fabrique Sainte-Anastasia puisque chacun des citoyens de la municipalité est déjà sollicité personnellement aux mêmes fins.

### ADOPTÉE

140-05-2011  
Adoption du  
procès verbal  
séance tenante

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

### ADOPTÉE

141-05-2011  
Levée de la  
séance

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 10.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2011

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière